



AUBERVILLIERS



Nouveaux tarifs des cantines et des activités de loisirs

2019-2020



Des cantines et des activités de loisirs plus abordables

La participation des enfants d'Aubervilliers aux activités est un sujet régulièrement abordé avec les parents d'élèves.

Le système complexe du calcul des tarifs était une véritable préoccupation, tant il ne prenait pas suffisamment en compte les ressources réelles des familles.

Je m'étais dès lors engagée à mettre en place une réforme du calcul du quotient familial concernant la tarification de la restauration scolaire et des centres de loisirs.

Afin de mieux prendre en compte le contexte local et la situation des familles, la Municipalité a revu en profondeur le calcul du quotient familial, les politiques tarifaires qui en découlent, et en a simplifié les démarches.

Le calcul prendra désormais en compte les revenus, la composition de la famille, mais aussi un « reste à vivre garanti », montant estimé pour assurer les besoins primordiaux.

C'est une mesure d'équité qui permettra à de nombreuses familles de voir leurs tarifs diminuer.

Désormais, on parlera de Taux de participation individualisé (TPI), et non plus de quotient familial, pour calculer la participation des familles aux services publics (restauration scolaire, Ecole municipale des sports, centres de loisirs maternels).

Je me félicite de sa mise en œuvre car elle était nécessaire pour permettre à chaque enfant d'Aubervilliers d'accéder aux activités proposées par la Ville.

C'est le fruit de plusieurs mois de concertation et d'analyses budgétaires des services municipaux.

Je tiens à les remercier pour ce travail qui permettra de diminuer les dépenses de nombreux ménages.

Mériem Derkaoui

Maire d'Aubervilliers

Vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Quels sont les changements pour la rentrée 2019-2020 ?



- **Des tarifs plus justes**
 - . Un taux de participation individualisé calculé en fonction des revenus et ressources de chaque foyer et du nombre d'enfants à charge.
- **Une simplification des démarches administratives**
 - . La dernière feuille d'imposition suffit pour le calcul.
 - . La possibilité d'accéder à la facturation et au paiement sur le site de la Ville.

Tarifs minimum et maximum appliqués à la rentrée 2019

Services	Coût forfaitaire du service/enfant	Tarif min. (8,4 %)	Tarif max. (50 %)
Pause méridienne (avec repas)	9,96 €	0,84 €	4,98 €
Pause méridienne sans repas (PAI) ¹	4,98 €	0,42 €	2,49 €
Accueil de loisirs maternel du soir	3,60 €	0,30 €	1,80 €
Goûter	1,40 €	0,12 €	0,70 €
Demi-journée d'accueil de loisirs (hors pause méridienne)	4,92 €	0,41 €	2,46 €
Journée complète d'accueil de loisirs maternel (2 demi-journées + pause méridienne goûter)	21,20 €	1,78 €	10,60 €
Demi-journée d'accueil de loisirs maternel avec repas (1 demi-journée + pause méridienne)	14,88 €	1,25 €	7,44 €
Ecole municipale des sports du mercredi pour les élémentaires	4,92 €	0,41 €	2,46 €
Séjour Classe de neige	1 020 €	85,68 €	510 €

¹ PAI Protocole d'accueil individualisé permettant à certains enfants d'apporter leur propre repas.



AUBERVILLIERS



Pour connaître vos tarifs appliqués à partir de 2019

- **Vous présenter au Service municipal de l'Enseignement**
 - Muni de votre dernière feuille d'imposition, entre le 20 mai et avant le 5 juillet 2019
- **Aller sur le site de la Ville**
 - Pour y déposer votre feuille d'imposition, entre le 1^{er} juillet et avant le 31 août 2019
 - Pour effectuer une simulation
www.aubervilliers.fr > Démarches en ligne > Portail famille

Service municipal de l'Enseignement

31-33 rue de la Commune de Paris

Tél. : 01.48.39.51.30

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 45,
fermé le jeudi après-midi

